

Swipez pour lire →

**COLLECTIF 20
MARSEILLE 24**



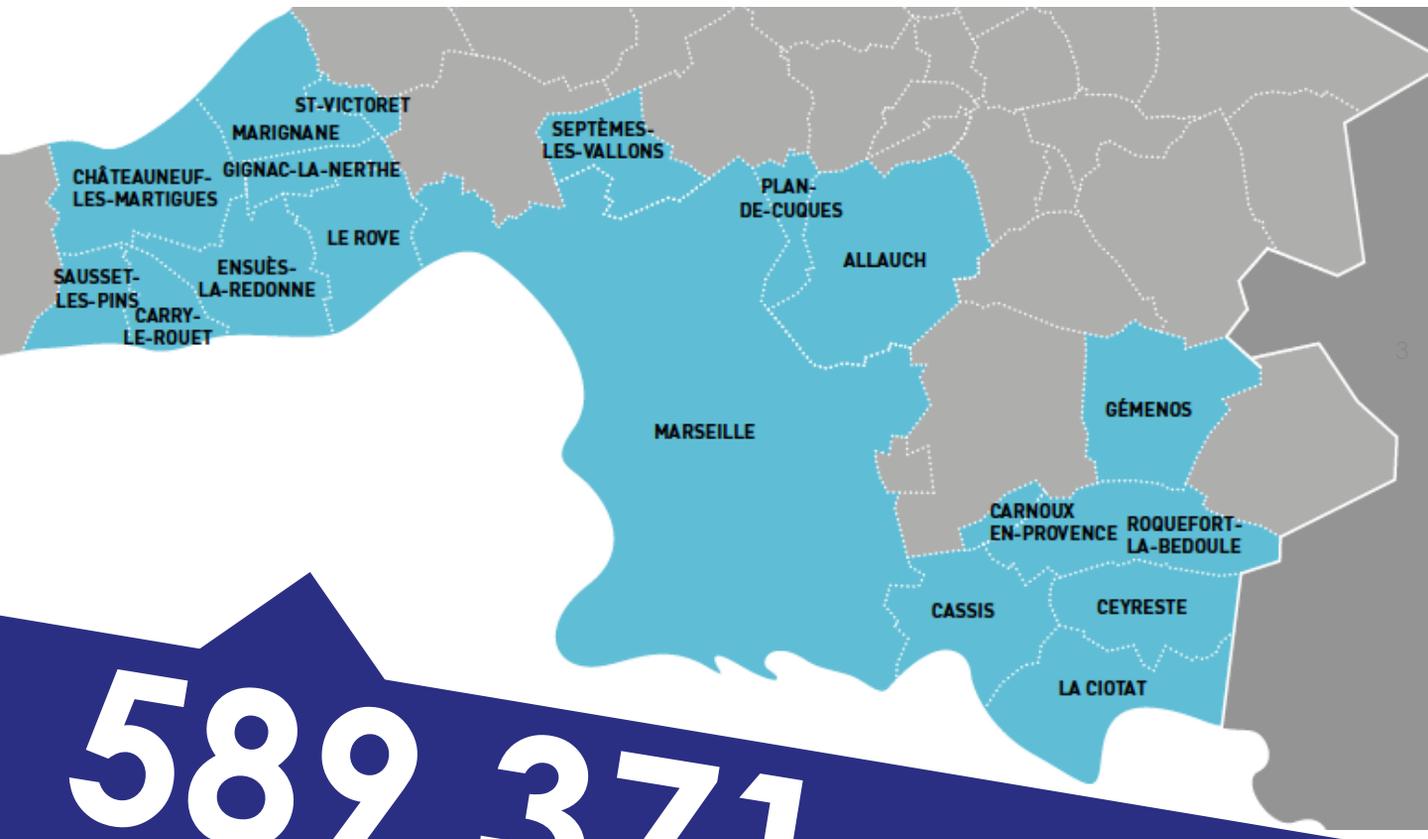
**ATELIER DECOUVERTE PALAIS LONCHAMP
ETAT DES LIEUX DECHETS CT1**



Territoire Marseille Provence CT1 :
COMPRENDRE NOS POUBELLES

UN TERRITOIRE DENSE :

1 060 090 D'HABITANTS SUR 18 COMMUNES
56 % DE LA POPULATION DE LA MÉTROPOLE
AIX-MARSEILLE-PROVENCE



589 371 tonnes
de déchets collectés en 2019

Ça vient d'où ?



6 %

de déchets recyclables collectés en porte à porte = « **poubelles jaunes** » et en apport volontaire

vs

69 %

collectés sous forme d'Ordures Ménagères Résiduelles =

les « poubelles grises »

408 145 tonnes



400 000 tonnes
de « poubelles grises » :
De quoi faire déborder l'enceinte du
stade Vélodrome



Ça va où ?



365 000 tonnes

sont incinérées chaque année au Centre de Traitement Everé de Fos-sur-Mer. 2 trains de déchets y arrivent chaque jour.

→ <https://www.evere.fr>

Ça va où ?



31 220 tonnes

vont vers 3 Centres de transfert : La Penne-sur-Huveaune
et Les Arnavaux
+ 1 centre de tri de Jas de Rhodes aux Pennes-Mirabeau

Ça va où ?



35 196 tonnes

sont enfouies chaque année – soit 6,2 % de l'ensemble des Déchets
Ménagers et Assimilés du territoire

Combien ça coûte ?

260 700 000 €

Dont 89% en fonctionnement :

42 % de prestations de services

28 % de dépenses de personnels

30 % Autres

En Investissements

11 % d'investissements dont 40 % pour EverÉ

Financé à* :

89 % par la taxe d'enlèvement

4% par la redevance spéciale

2 % par subventions et soutiens

1 % par la vente de matériaux

4 % autres

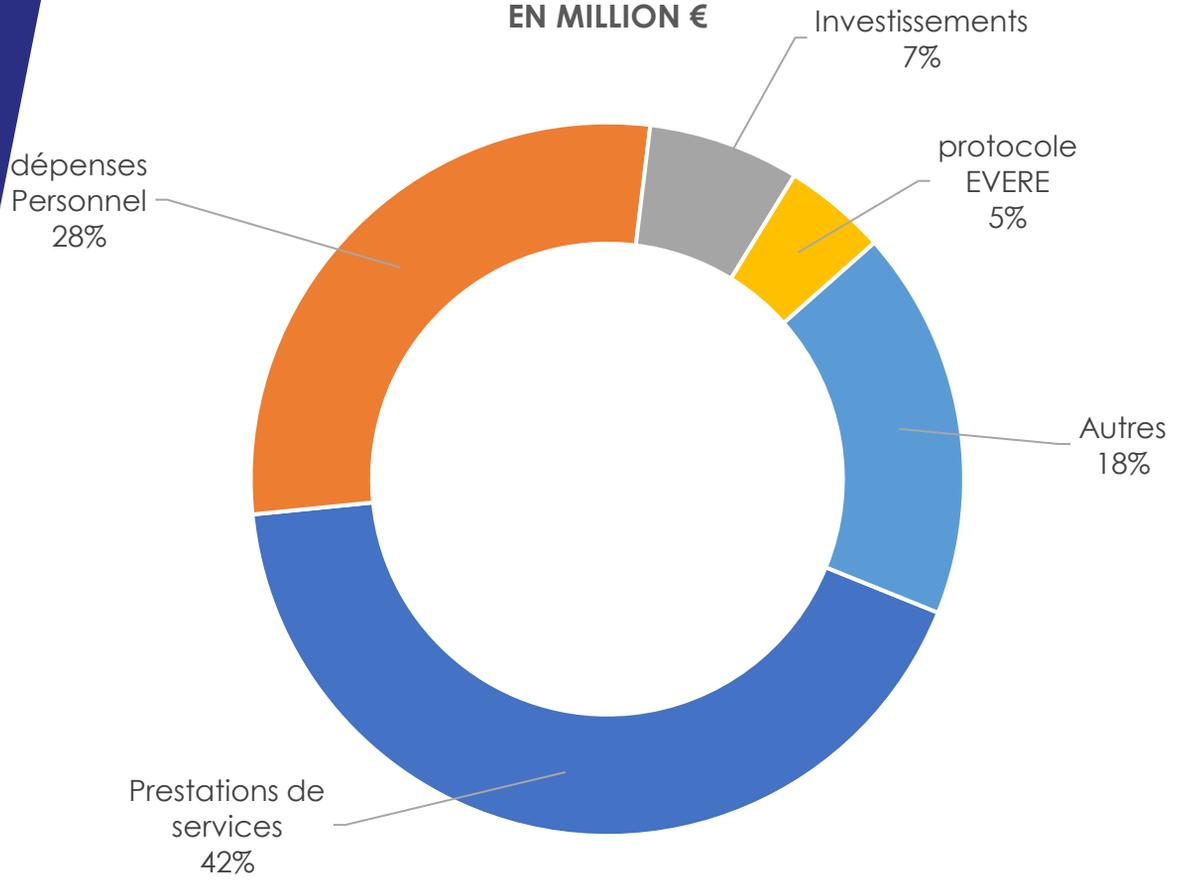
*sur une recette totale de 230 millions d'€

2019 QUID DU DELTA DE **30,7M€**

Combien ça coute à la tonne ?

REPARTITION DES CHARGES

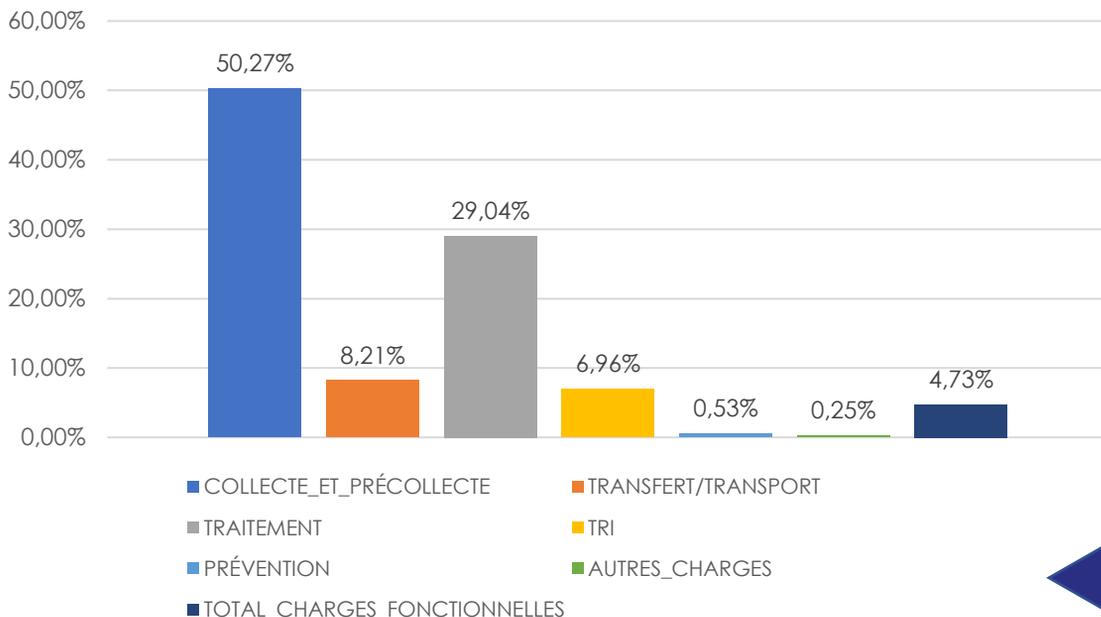
REPARTITION DES DEPENSES
EN MILLION €



NOTE

Combien ça coûte à la tonne ?

REPARTITION DES CHARGES

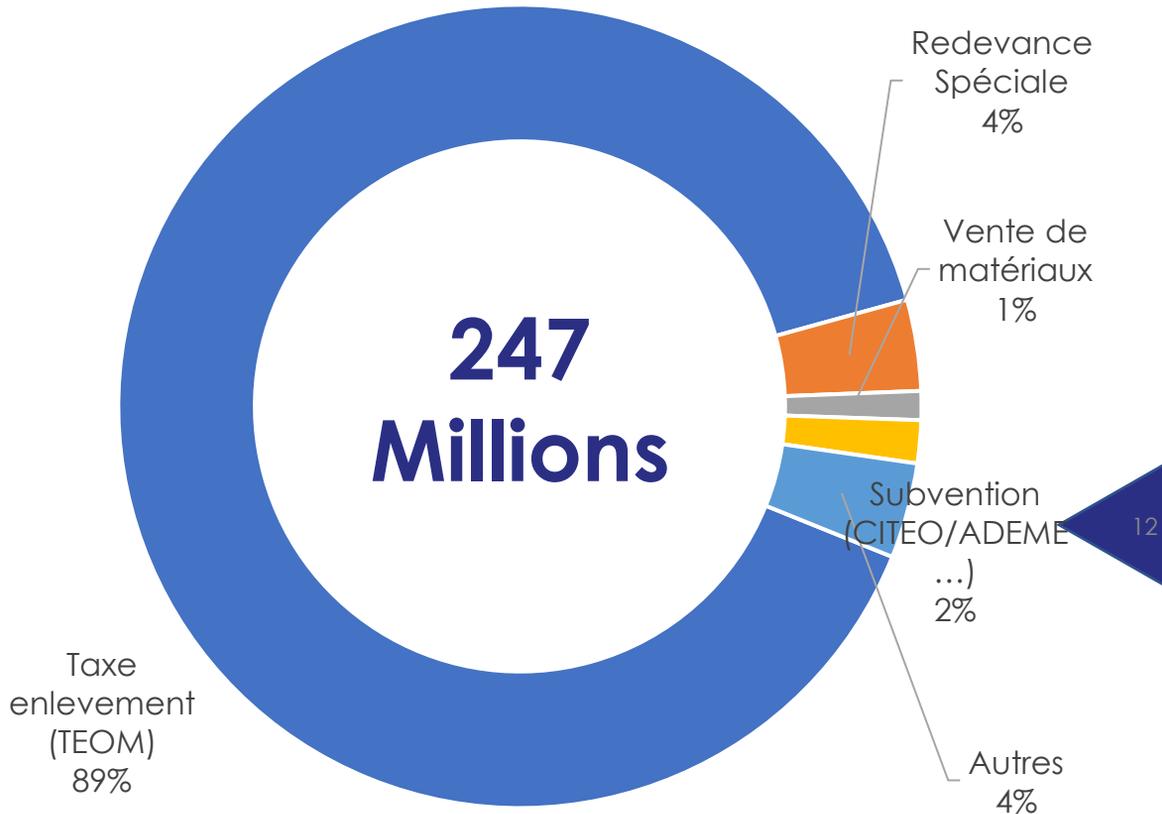


les indicateurs financiers	OMR	VERRE	RECYCLABLE (Hors Verre)	DECHETERIE	AUTRE	Total
COLLECTE_ET_PRÉCOLLECTE	179 €	130 €	361 €	26 €	247 €	146 €
TRANSFERT/TRANSPORT	27 €	0,4 €	7 €	26 €	6 €	24 €
TRAITEMENT	133 €	1 €	9 €	11 €	36 €	85 €
TRI	0 €	17 €	181 €	30 €	68 €	20 €
PRÉVENTION	2 €	3 €	3 €	1 €	3 €	2 €
AUTRES_CHARGES	1 €	1 €	1 €	0 €	1 €	1 €
TOTAL_CHARGES_TECHNIQUES	341 €	152 €	561 €	94 €	362 €	277 €
TOTAL_CHARGES_FONCTIONNELLES	17 €	7 €	32 €	4 €	19 €	14 €
TOTAL_CHARGES	358 €	160 €	594 €	98 €	381 €	291 €

NOTE

Combien ça produit ?

REPARTITION DES PRODUITS



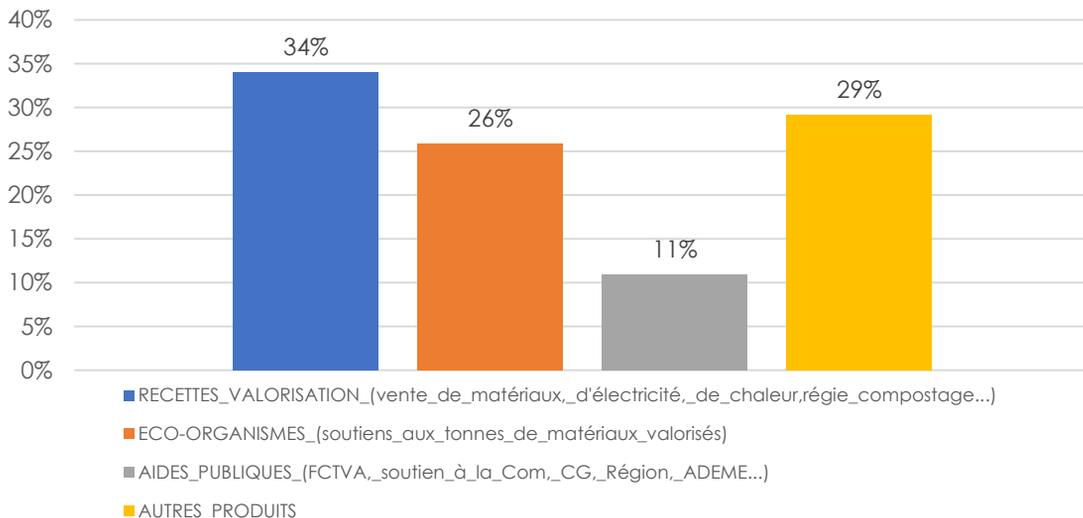
**247
Millions**

Recettes de fonctionnement **231,9M€**
Redevance spéciale des commerçants **8,5 M€**
Ventes de matériaux recyclables **2,7M€**
subventions et soutiens d'organismes **4,0M€**

NOTE

Combien ça rapporte à la tonne ?

REPARTITION DES PRODUITS



les indicateurs financiers	OMR	VERRE	RECYCLABLE (Hors Verre)	DECHETERIE	AUTRE	Total
RECETTES_VALORISATION <small>(vente de matériaux, d'électricité, de chaleur, régie compostage...)</small>	6 €	28 €	107 €	3 €	4 €	9 €
ECO-ORGANISMES <small>(soutiens aux tonnes de matériaux valorisés)</small>	0 €	7 €	167 €	1 €	3 €	7 €
AIDES_PUBLIQUES <small>(FCTVA, soutien à la Com, CG, Région, ADEME...)</small>	3 €	3 €	7 €	2 €	2 €	3 €
AUTRES_PRODUIITS	10 €	3 €	15 €	2 €	12 €	8 €
TOTAL PRODUITS (pour calcul coût aidé)	19 €	42 €	297 €	8 €	21 €	27 €

NOTE

Coût à la tonne et par habitant ?

REPARTITION DES PRODUITS

241 €/T

de produits subvention et aides

318 €/T

de coût pour la collecte et le traitement de nos déchets

les indicateurs financiers	OMR	VERRE	RECYCLABLE (Hors Verre)	DECHETERIE	AUTRE	Total
Delta RECETTES-COUTS	-339 €	-118 €	-297 €	-89 €	-360 €	-264 €
COÛT_COMPLET_HT/hab	135 €	2 €	14 €	17 €	17 €	185 €
COÛT_COMPLET_HT/tonne	358 €	160 €	594 €	98 €	381 €	318 €
COÛT_AIDE_HT/hab	128 €	2 €	7 €	16 €	16 €	169 €
COÛT_AIDE_HT/tonne	339 €	118 €	297 €	89 €	360 €	241 €

REMARQUES

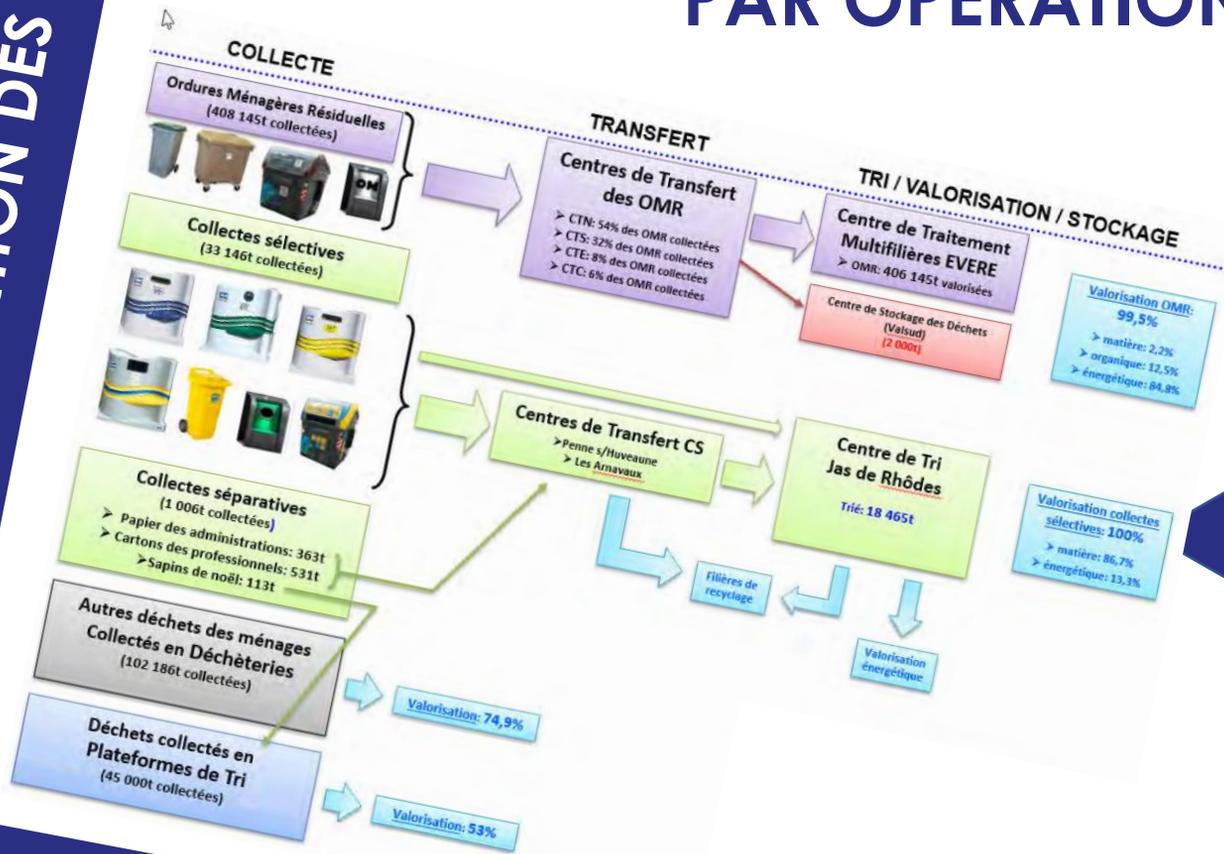
BUDGETS

Combien ça coûte ?

ENTREPRISE	PRESTATION	BUDGET ME
EVERE	Conception, financement, réalisation, exploitation d'un ensemble de traitement des déchets comprenant une unité de traitement thermique avec valorisation énergétique	51,7
URBASER	Collecte de déchets recyclables	1,3
SILIM STE INDUS DU LITTORALMED	Collecte d'OMR, encombrants et recyclables ; Réception transfert tri valorisation de matériaux (plateforme) ; Exploitation de déchèteries ;	11,9
ONYX MEDITERRANEE	Exploitation de déchèteries Réception transfert tri valorisation de matériaux (plateforme);	10
POLYCEO	Collecte des OMR et déchets recyclables;	9,7
REGIE DEPARTEMENTALE DES TRANSPORTS 13	Collecte d'OMR et encombrants	8
FORWARDIS	Traction ferroviaire	1,2
BRONZO	Mise à disposition de wagons et conteneurs pour le transport ferroviaire.	6,7
SUEZ RV MEDITERRANEE	Collecte d'OMR et encombrants ; Mise à disposition de caissons.	4,1
NOE CONCEPT	Réception transfert tri valorisation de déchets recyclables ; Collecte de déchets recyclables	1,2

105,8 Millions d'Euros
(40% du budget)

SYNTHESE DES FLUX PAR OPERATION



BILAN 2019

-589 371 T collectés dont 568 157 T de DMA
-92 % de valorisation

collecte des ordures ménagères

67 %

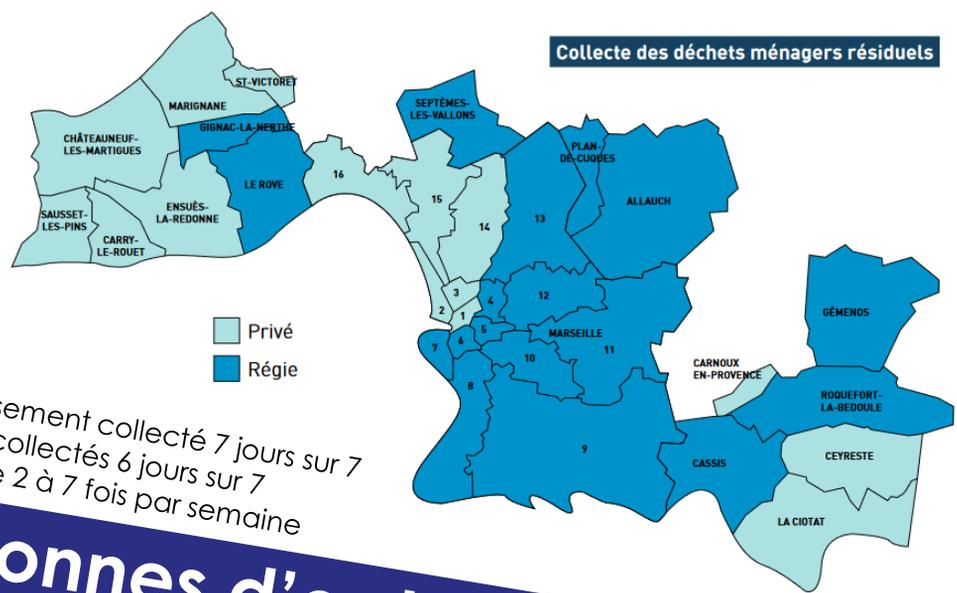
de la population, en régie directe

73%

38 %

pour Marseille Pour 17 autres communes du CT1

11 arrondissements de Marseille & 8 communes sont collectés en régie privé



1^{er} au 8^{ème} arrondissement collecté 7 jours sur 7
 9^{ème} au 16^{ème} sont collectés 6 jours sur 7
 Autres communes de 2 à 7 fois par semaine

408 145 tonnes d'ordures ménagères.
 Soit 385 kg / Habitant

Moyenne France 254kg/hab.

Le CT1 c'est

**408 145 tonnes
d'ordures ménagères.**

Soit 385 kg / Habitant

**Moyenne France
254kg/hab.**

19

Les objectifs en France*

- Réduire de 50 % la quantité de déchets mis en décharge à l'horizon 2025 (/2010)
- 65% des déchets orientés vers le recyclage en 2025

**Nos ordures
ménagères résiduelles (OMR)**



124 520

bacs individuelles (240 litres)



7 485

Conteneurs en poste fixe (770 l)



779

Conteneurs latéraux (3 200 l)



74

Conteneurs enterrées (600 l)



7 239

Corbeille (40 l)

**140 097 contenants soit 1 / 7,5 hab.
38 475 010 litres (~7 695 tonnes)**

Nos ordures
ménagères résiduelles (OMR)

51 %

des déchets collecté en mélange alors que



Pots en terre, éléments fins < à 8 mm, autres déchets hors filières dédiées...



Triés dans les bacs ou points d'apport volontaire, ils sont recyclés en nouveaux produits.



Compostés ou déposés dans la poubelle organique, ils sont valorisés en engrais et/ou en biogaz.

En ajoutant les mouchoirs et autres papiers souillés, on peut même monter à 33 %.



Rapportés aux bons endroits, ils sont valorisés ou traités de manière adaptée.

- vêtements, linge et chaussures dans les bornes textiles,
- petits électroménagers, piles et ampoules, dans les magasins,
- médicaments à la pharmacie...

PLUS DES $\frac{3}{4}$ DE SON CONTENU
POURRAIT ÊTRE MIEUX VALORISÉ

Quelles contenus ?

35 %

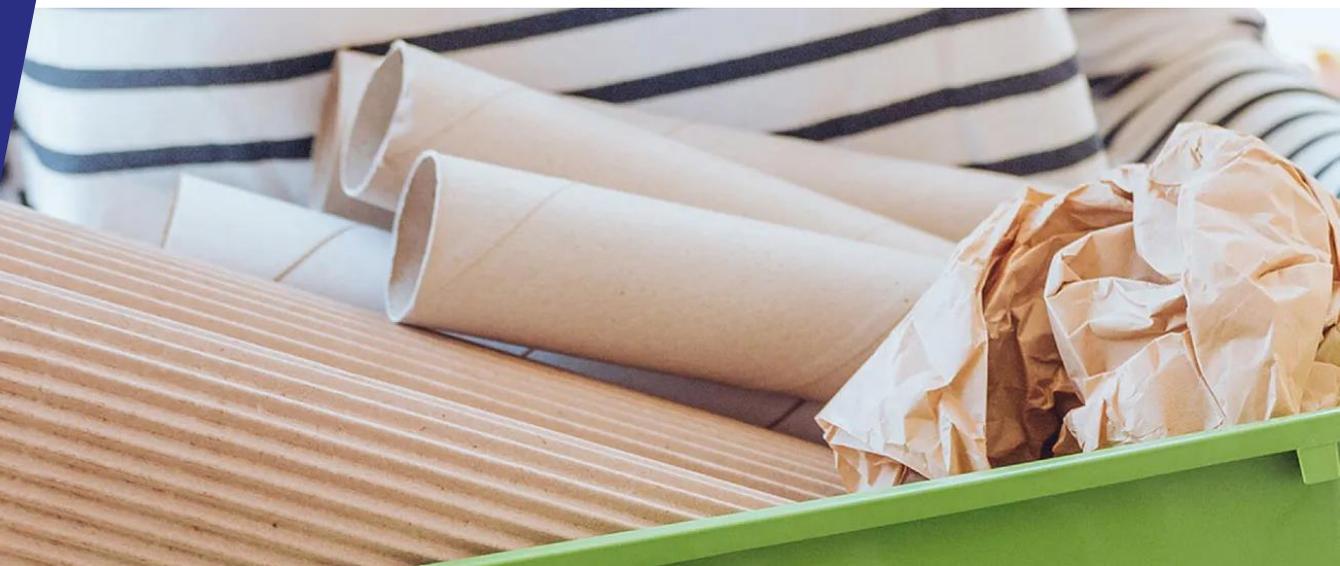
Les papiers cartons composent nos
« poubelles grises »

=

28 570 tonnes

de Cartons & papiers sur le territoire

22



Quelles contenus ?

28 %

de biodéchets composent nos
« poubelles grises »

=

114 281 tonnes

de biodéchets sur le territoire

23



collecte sélective (Cs)
des déchets propres et secs

93 334 bacs jaunes

11 175 tonnes de déchets recyclables

2 100 PAV VERRES **12 520** tonnes

459 PAV PAPIER **2 161** tonnes

469 PAV EMBALLAGES **1 721** tonnes

1 245 PAV Bi-Flux **5 568** tonnes



COLLECTES SEPARATIVES

531 T Cartons professionnels

363 T Papiers des administrations

113 T Sapins de Noël

(intégrés dans le flux Végétaux plateformes)

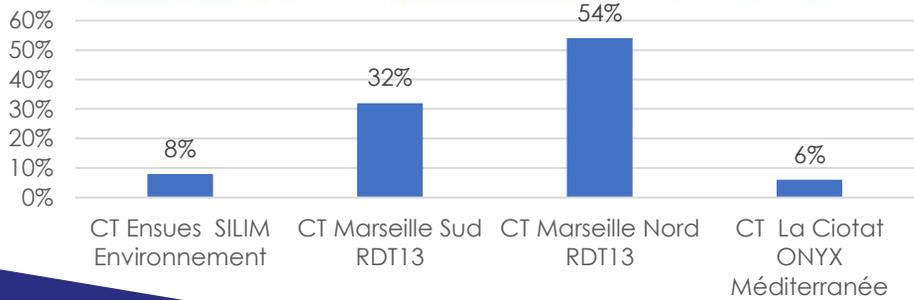
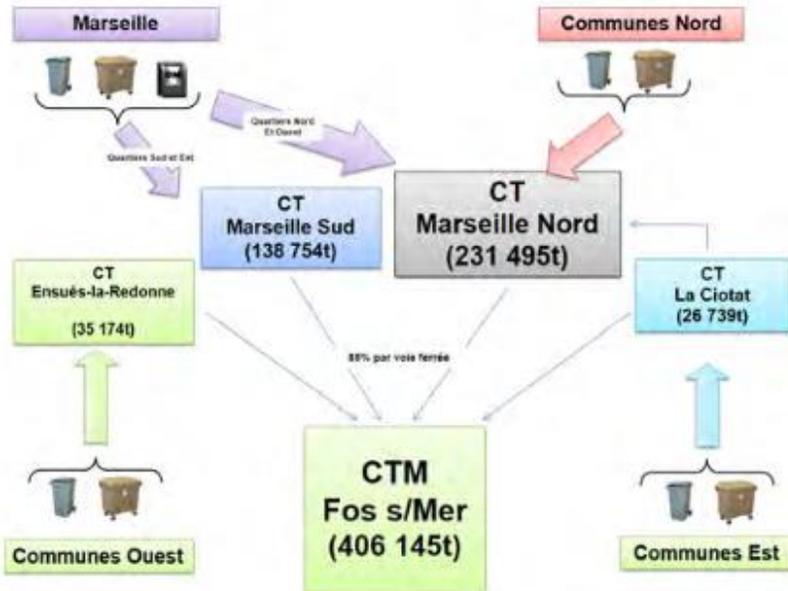
97 607 contenants
soit **1 / 11 hab.**

PàP : Collecte Porte à Porte
PAV : Points d'Apports Volontaires

PàP : 18kg/hab.
Verre : 13kg/hab.
Papier 10kg/hab.
Emballage : 7kg/hab.
Bi-Flux : 10kg/hab.

SCHEMA DES FLUX DE COLLECTE SELECTIVE

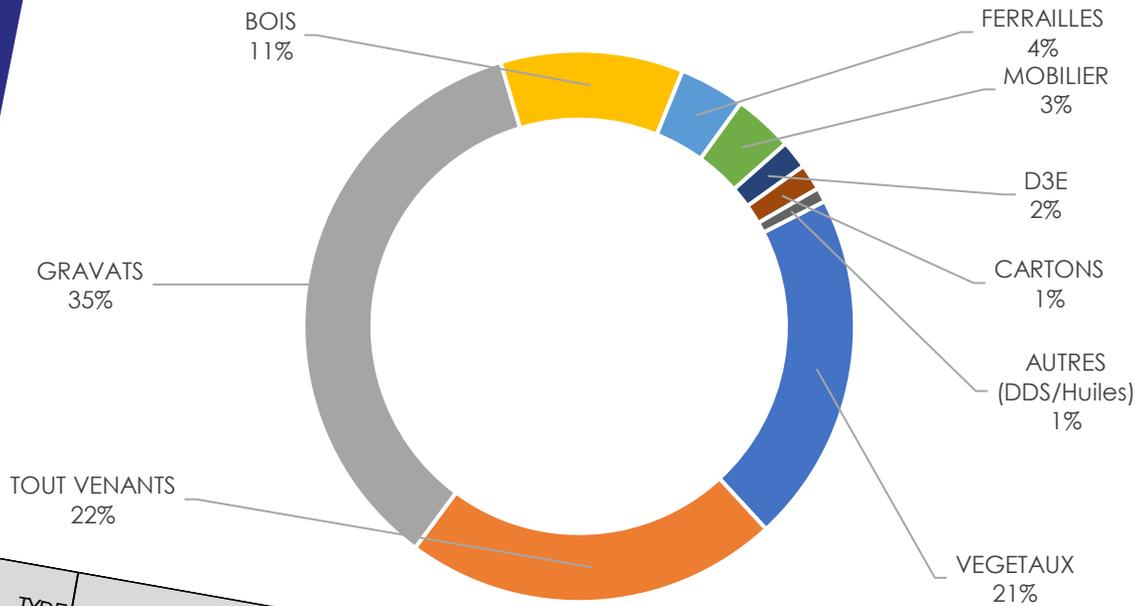
collecte sélective (CS)
des déchets propres et secs



97 607 contenants
soit 1 / 11 hab.

Les collectes spécifiques des papiers des administrations et cartons des commerçants sont regroupées respectivement sur les centres de transfert de la Penne sur Huveaune et des Arnavaux

déchets des déchèteries



TYPE	VEGETAUX	TOUT VENANTS	GRAVATS	BOIS	FERRAILLES
Tonnage	21 099	22 479	36 021	10 961	3 937
Kg/hab.	19,9	21,2	33,9	10,3	3,7
Ratios	20,60%	22,00%	35,30%	10,70%	3,90%

TYPE	MOBILIER	D3E	CARTONS	AUTRES (DDS/Huiles)	TOTAL (T)
Tonnage	3 568	1 692	1 579	850	102 186
Kg/hab.	3,4	1,6	1,5	0,8	96,2
Ratios	3,50%	1,70%	1,50%	0,80%	

**23 674 tonnes d'encombrants
22 kg/hab. soit 66 tonnes par jour**

7 installations

Ces points de rupture de charge permettent le transfert de 438 71 tonnes de déchets

- 4 pour les OMR
- 3 pour les CS

408 145 tonnes d'**OMR**

(64% des déchets de la métropole)

30 526 tonnes de **CS**

(73% des déchets de la métropole)

PAV : verre - emballages - papier - bi-flux (papier et emballages en mélange)

438 671 tonnes de déchets passent par

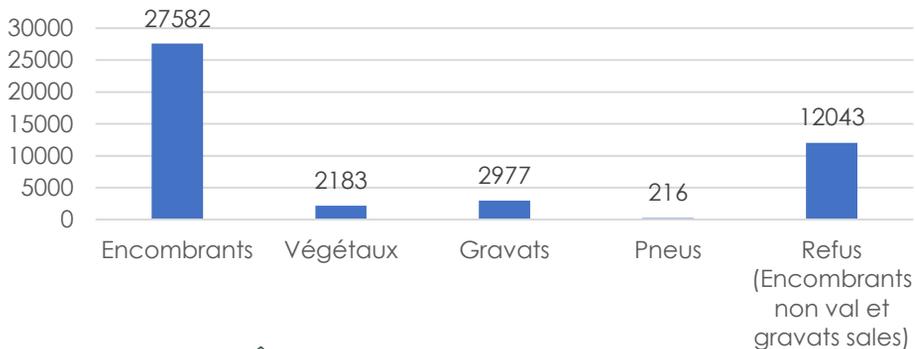
déchets des plateformes de tri



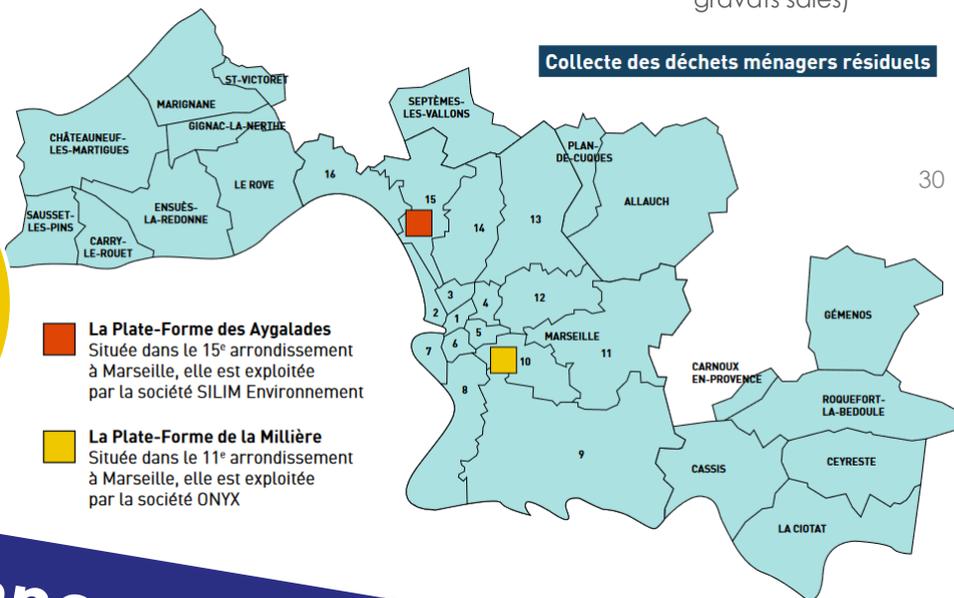
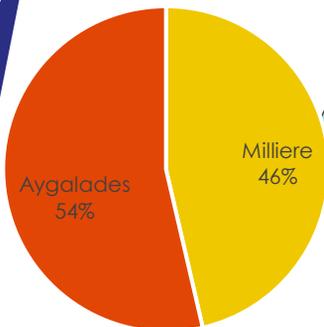
Flux de déchets	collecté (T)	valorisé (T)	taux de valorisation	Déchets enfouis (T)	Taux d'enfouissement
Encombrants de professionnels	855	584	68,30%	271	31,70%
Encombrants des Services techniques	3053	2086	68,30%	967	31,70%
Encombrants de voie publique (RDV engagés au quotidien + jets clandestins)	23674	16174	68,30%	7500	31,70%
S/t Encombrants	27582	18844	68,30%	8738	31,70%
Végétaux	2183	2069	94,80%	114	5,20%
Gravats	2977	2740	92,00%	237	8,00%
Pneus	216	216	100,00%	0	0,00%
REFUS (enc non val et gravats sales)	12043			12043	100,00%
S/t Plateformes de tri	45000	23869	53,00%	21132	47,00%
S/t Déchets ménagers et assimilés (DMA)	568157	532962	93,80%	35196	6,20%
Déchets gérés par la collectivité	589371	540549	91,70%	48821	8,30%

27 582 tonnes d'encombrants
 26 kg/hab.
 75 tonnes par jour

La collecte des déchets des professionnels (en T)



déchets des plateformes de tri



45 000 Tonnes soit 42 kg/hab.
 53 % des déchets entrants en plateforme de tri ont pu être valorisés en 2019

LES FILIÈRES REP, C'EST QUOI?

Responsabilité élargie
des producteurs (REP)

L'écocontribution : intégrer le recyclage dans l'ADN de son produit



Le principe est simple : celui qui fabrique, qui distribue un produit ou qui importe un produit doit prendre en charge sa fin de vie. Le producteur et le distributeur doivent ainsi financer, organiser et mettre en place les solutions de collecte, de réutilisation ou de recyclage appropriées pour son produit.

Responsabilité élargie des producteurs (REP)

7,8 millions

c'est le nombre de tonnes de déchets qui ont été recyclées en 2018 à travers les filières REP*

1,3 milliard €

c'est la somme en euros perçue en 2017 par les éco-organismes pour la gestion des déchets des filières REP.

768 millions €

ont été reversés aux collectivités.

300 000

L'économie circulaire représente un potentiel de 300 000 emplois supplémentaires en France à l'horizon 2030.*

32

Les filières existantes avant la loi AGEC

On compte actuellement douze filières REP qui concernent :

- les emballages ménagers,
- les papiers,
- les équipements électriques et électroniques (DEEE),
- les éléments d'ameublement (DEA),
- les produits textiles (TLC),
- les piles et accumulateurs,
- les produits chimiques (DDS),
- les pneumatiques,
- les véhicules hors d'usage (VHU),
- les bateaux de plaisance ou de sport,
- les dispositifs médicaux perforants,
- les médicaments à usage humain.

C'EST LE CONCEPT DU POLLUEUR PAYEUR :
plus un produit est polluant, plus les coûts pour sa fin de vie sont importants pour le producteur.

Les filières nouvelles créées par la loi AGEC

La "AGEC" a prévu de créer, de 2021 à 2025, onze filières supplémentaires qui concernent :

- les emballages professionnels (2025), y compris pour les emballages utilisés par les professionnels de la restauration (2023),
- les produits ou matériaux de construction du secteur du bâtiment (2022),

- les jouets (2022),

- les articles de sport et de loisirs (2022),

- les articles de bricolage et de jardin (2022),

- les huiles minérales ou synthétiques (2022),

- les produits du tabac (2021),

- les gommes à mâcher (2024),

- les textiles sanitaires à usage unique (2024),

- les engins de pêche contenant du plastique (2025)

Code de l'environnement :

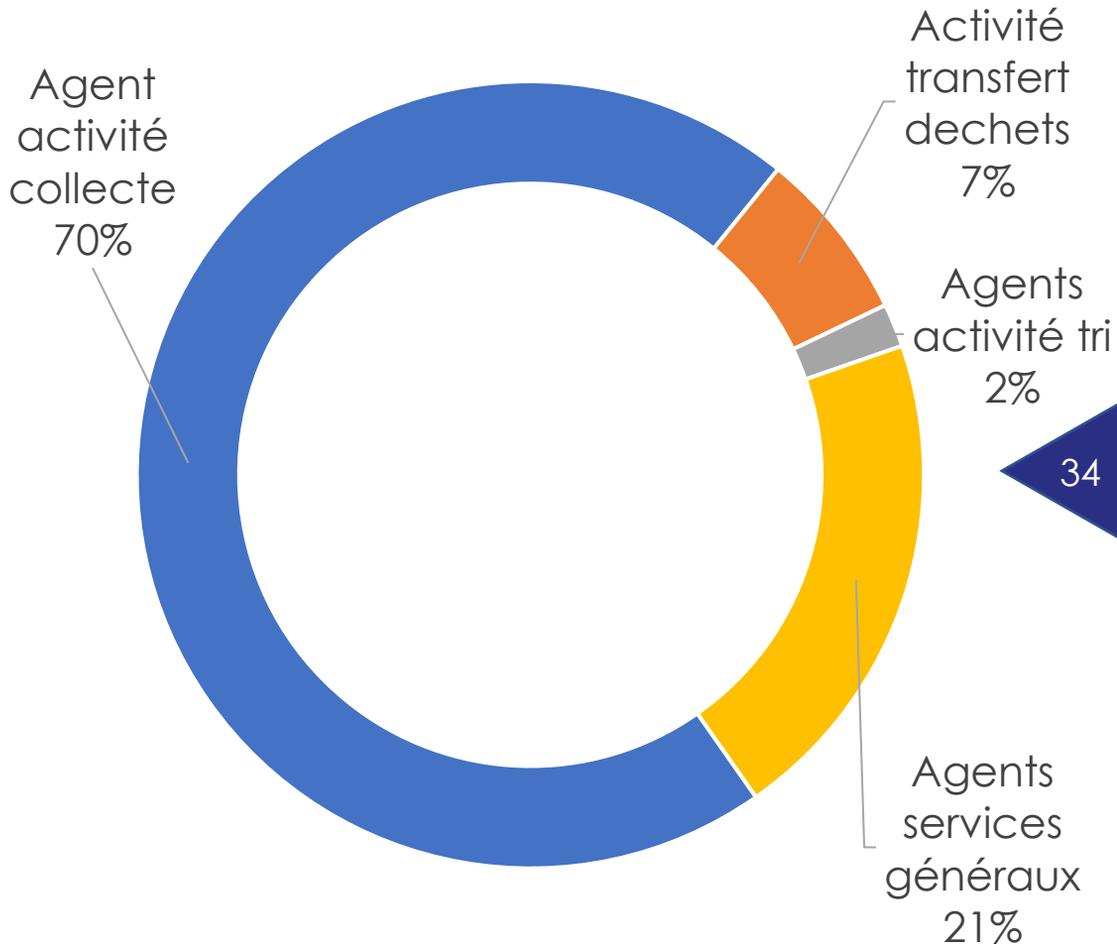
- Articles L.541-9 à L.541-10-25

- Articles R.541-86 à R.541-178

La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire ("AGEC") a fait évoluer les modalités de mise en œuvre de la REP.

REPARTITION DES AGENTS CT1

Nombre d'emplois ?



34

AU TOTAL 1685 AGENTS POUR UN SALAIRE MOYEN DE 44 K€/an

Flotte de véhicules ?

LE CT1 c'est 539 Véhicules

411

Véhicules de collecte (BOM + plateau)

128

Véhicules et engins d'exploitation

AMPM possède 827 unités tels que poids lourds, véhicules équipés ou spéciaux, véhicules utilitaires légers, engins de travaux publics et bateaux.



Nbr et type de véhicule à compléter Régies publics et privés
Nbr d'agent par véhicule 3/1

NOTA 10 à 12 bennes grises par véhicule 1,2 T
15 véhicules de 1,2 T

AVEC QUI AGIR ?

LES GISEMENTS



Poubelles de copropriété

Qui décide ? La Métropole, via [le règlement de collecte](#), qui établit quels sont les déchets qui doivent être triés, dans quels bacs et suivant quelle fréquence de collecte)

Qui Finance ? La Métropole fournit les bacs, mais l'entretien et la sortie des bacs est à charge des habitants.



Les Hyper et Supermarchés

Qui décide ? L'hypermarché et les supermarchés organisent et financent la collecte de leurs déchets, en dehors du service public.

Qui Finance ? La prestation est réalisée par des sociétés privées.



Les commerces et artisans

Qui décide ? La Métropole, via [le règlement de collecte](#), établit quels sont les déchets « assimilés » qui doivent être triés, dans quels bacs et avec quelles fréquences de collecte.

Qui Finance ? Le commerçant est soumis à la [redevance spéciale](#), où la taxe est votée par la métropole.

Qui exploite ? La collecte peut être assurée en régie, ou déléguée à une entreprise privée.



Jeux d'éducation

Qui décide ? La Métropole, via [le règlement de collecte](#), établit quels sont les déchets qui doivent être triés, dans quel bac et avec quelle fréquence de collecte.

Qui Finance ? [L'école paye la redevance spéciale](#), où la taxe est votée par la métropole.

Qui exploite ? La collecte peut être assurée en régie, ou déléguée à une entreprise privée.

AVEC QUI AGIR ?

LES MOYENS DE TRAITEMENT



Poubelles de Rue et PAV (Points d'Apport Volontaire)

Qui décide ? Les élus locaux et les services de la voirie et de la propreté.

Qui finance ? [Les coûts](#) de mise en place de collecte sont pris en charge sur le [budget de la Métropole](#).

Qui exploite ? La collecte peut être assurée en régie, ou déléguée à une entreprise privée. (sur le CT1 La collecte des ordures ménagères est effectuée, pour 67 % de la population, en régie directe avec les moyens humains et matériels du territoire Marseille-Provence.



Composteurs collectifs de quartier

Qui décide ? La copropriété et les élus locaux ([exemple du CT1](#))

Qui finance ? Si le projet est privé (copropriété), des aides communales ou intercommunales peuvent contribuer.

Qui exploite ? La gestion du composteur peut être assuré par les usagers, ([exemple l'association composteurgambetta@gmail.com qui réuni 117 personnes](#)) . L'accompagnement par un maître composteur est recommandé (quid de la filière Maître Composteur sur le CT1 ?)



La déchèterie

Qui décide ? Les élus locaux composant l'assemblée de la Métropole.

Qui finance ? L'investissement et le fonctionnement sont pris en charge par la collectivité (Métropole). Certaines filières industrielles contribuent ([meubles, D3E, déchets spécifiques...](#))

Qui exploite ? [L'exploitation peut être assuré en régie ou confié à une entreprise privée.](#)



La Recyclerie

Qui décide ? Les projets peuvent être initiés par [le privé](#) et/ou public

Qui finance ? Les usagers via leurs achats, l'état au travers d'[aides sociales](#), les collectivités par d'éventuelles [subventions](#), certains [éco-organismes](#).

Qui exploite ? [L'exploitation](#) peut être assurée en régie, ou déléguée à une entreprise privée.

AVEC QUI AGIR ?

LES MOYENS DE TRAITEMENT



Centre de tri

Qui décide ? Les élus locaux composant l'assemblée de la Métropole, ou un entreprise privée

Qui finance ? L'investissement et le fonctionnement sont pris en charge par la collectivité (Métropole). Ou par l'industriel prioritaire. L'[éco-organisme en charge de la filière emballage](#) contribue (soutien à al tonne triée, modernisation...)

Qui exploite ? L'exploitation peut être assuré en régie ou comme sur Marseille confié à une [entreprise privée](#).



Usine d'incinération



Enfouissement

Qui décide ? Les élus locaux composant l'assemblée de la Métropole

Qui finance ? L'investissement repose sur l'intercommunalité ou le délégataire privé constructeur (le cas échéant , une redevance est versé par la collectivité)

Qui exploite ? L'exploitation peut être assuré en régie ou comme sur Marseille confié à une [entreprise privée](#).



AVEC QUI AGIR ?

LES FLUX DE GISEMENTS



Les camions de collecte

Qui décide ? Les élus locaux composant l'assemblée de la Métropole

Qui finance ? La collecte est prise en charge sur le [budget de la métropole](#).

Qui exploite ? Tout ou partie des collectes peuvent être confiées à une entreprise privée, ou bien être opérées en régie publique.



Sources :

- Rapport Annuel sur les prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets

**PLAN METROPOLITAIN
DE PRÉVENTION DES DÉCHETS**

**LES
ENGAGEMENTS
DE LA MÉTROPOLE
AIX MARSEILLE**

40

OBJECTIF METROPOLE ZÉRO DÉCHET 2035

12 LEVIERS

- Sensibiliser à la **réduction des déchets** pour faire évoluer les comportements
- Déployer l'autocollant **stop pub**
- Développer l'**éco-exemplarité**
- **Limiter la prise en charge des déchets des professionnels** par le service public
- Valoriser la ressource « biodéchets » en développant le **compostage individuel**
- Valoriser la ressource « biodéchets » en développant le **compostage collectif** ou **partagé**
- Valoriser la ressource « biodéchets » en développant le **lombricompostage**
- Lutter contre le **gaspillage alimentaire en restauration collective**
- Lutter contre le gaspillage alimentaire **domestique**
- **Gestion autonome** des déchets verts des habitants
- Mailler le territoire avec des **points pour le réemploi**
- Promouvoir le **réemploi/réutilisation des textiles**

9 ETAPES

Prévention des déchets

Gestion des déchets



DÉCHETS DE LA COLLECTIVITÉ

- Déchets des espaces verts publics
- Déchets de voirie, marchés
- Déchets de l'assainissement (boues d'épuration)

DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Déchets produits par les ménages et les activités économiques collectés par le service public d'élimination des déchets

Déchets occasionnels

- Encombrants, déchets verts, déblais et gravats
- Déchèteries

Déchets « de routine » = ordures ménagères et assimilées

- Déchets collectés en mélange (poubelle ordinaire) = **ordures ménagères résiduelles**
- Déchets collectés sélectivement, soit en porte-à-porte, soit en apport volontaire (emballages, déchets fermentescibles, verre...)

42

PÉRIMÈTRE DU PLAN DE PRÉVENTION MÉTROPOLITAIN

1 PERIMETRE

Axe 1 : Sensibiliser à la réduction des déchets pour faire évoluer les comportements

Axe 2 : Harmoniser les modalités de gestion des déchets d'activités économiques sur le territoire afin de favoriser l'émergence de solutions adaptées

Axe 3 : Valoriser la ressource « biodéchets » et lutter contre le gaspillage alimentaire

Axe 4 : Donner une seconde vie aux produits et objets

"Moins salir, mieux nettoyer"

LES ENGAGEMENTS DE LA MAIRIE

44

LA CHARTE PROPRETE
DE LA MAIRIE DE MARSEILLE

24 h DECHETS : ville zéro déchet-zéro plastique d'ici 2030

Développer une dynamique territoriale
afin de mettre en œuvre le plus efficacement
la planification régionale de gestion des déchets.

LES ENGAGEMENTS DE LA REGION SUD

Les actions se répartissent autour de 3 axes :

- 1- La préservation des milieux
- 2- Le soutien aux collectivités exemplaires
- 3- La mise en place d'un nouveau modèle d'économie circulaire autour du plastique

45

**Ensemble, pour une
Région zéro déchet**
PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS

POINTS A COMPLETER

PROCHAINE ETAPES ?

- LES MARCHÉS DES DÉCHETS NON DANGEREUX
- BILAN SUR LE GASPILLAGE CT1
- LES EMPLOIS LIÉS AUX DÉCHETS
- CARTOGRAPHIE LOCALE DES MÉTIERS & FORMATIONS LIÉS AU DÉCHETS
- LES BEST PRACTICE DE RECYCLAGE DES GISEMENTS (MATERIAUX)
- LES TECHNOLOGIES & PROCESS PROPRES
- BENCHMARK DES COUTS DE TRAITEMENT

CONTACTEZ NOUS !

MERCI

Pour participer :

COLLECTIF2024.ORG

contact@collectif2024.org

47

**COLLECTIF 20
MARSEILLE 24**



Ensemble, initiations de nouvelles solutions

**COLLECTIF 20
MARSEILLE 24**



**UN COLLECTIF DE CITOYENS,
D'ENTREPRENEURS,
DE COLLECTIVITÉS ET
D'ASSOCIATIONS POUR
COMPRENDRE, PASSER À
L'ACTION ET DÉPLOYER DE
NOUVELLES SOLUTIONS**